

**Lettre d'information aux porteurs du fonds  
Swiss Life Funds (F) Equity ESG Europe Minimum Volatility**

Parts C (FR0010074914)  
Parts D (FR0010074922)  
Parts I (FR0010661124)  
Parts F (FR0013356995)

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds **Swiss Life Funds (F) Equity ESG Europe Zone Minimum Volatility** (le « Fonds ») géré par la société de gestion Swiss Life Asset Managers France et nous vous remercions de votre fidélité.

Nous vous informons des évolutions suivantes au sein de la documentation légale du Fonds :

- Abaissement du seuil d'activation du dispositif de plafonnement des rachats (gates) de 10% à 5%, seuil recommandé par la doctrine AMF applicable.
- En ligne avec les recommandations de l'AMF, ajout d'une méthode d'ajustement de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (swing pricing) :

Le mécanisme de swing pricing mis en place au sein du Fonds a pour but de protéger les porteurs des coûts de réaménagement du portefeuille lorsque surviennent des souscriptions ou des rachats nets importants.

L'application du mécanisme de swing pricing est encadrée par la politique de swing pricing de la société de gestion. La gouvernance et la méthodologie élaborées répondent aux exigences réglementaires en vigueur.

Pour estimer ce coût de réaménagement du portefeuille, la société de gestion peut se baser sur des coûts (frais de transaction, fourchette achat-vente, taxe) par classe d'actifs, par segment de marché (pays, secteur, maturité) ou par titre.

Selon le cadre en vigueur, ce mécanisme est déclenché systématiquement au-delà d'un seuil de souscriptions/rachats nets fixé par la société de gestion. En conséquence, la valeur liquidative du Fonds sera ajustée à la hausse ou à la baisse à chaque date de calcul concernée par le dépassement de seuil.

Le Fonds émettant plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de part est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives des catégories de parts du Fonds.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative officielle du Fonds.

Ces évolutions sera reflétée dans le Document d'Informations Clés (DIC) des parts concernées du Fonds à compter du **21 décembre 2023**. Cette modification ne requiert pas l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus et du document d'informations clé (DIC) du Fonds.

De manière générale, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller financier ou votre distributeur pour vos placements ou pour tout renseignement éventuel.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les rapports annuels et semestriels ainsi que les modifications de contenu peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

**Représentant en Suisse**

Swiss Life Asset Management SA, General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

**Agent Payeur en Suisse**

UBS Switzerland SA, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich

Zurich, le 18 décembre 2023